

# Le plan de Villepin : la fuite en avant dans la baisse des charges sociales patronales

Alain Morin

**D**ans son discours Dominique de Villepin a réaffirmé que «les allègements de charges ne seront pas remis en cause» et qu'il souhaite «parvenir à la suppression des charges patronales de Sécurité sociale au niveau du SMIC à l'horizon 2007». Mais le bilan pour l'emploi de ce dispositif d'aide publique est calamiteux. Une autre politique passe par une toute autre utilisation de l'argent.

## La situation actuelle :

Les charges sociales patronales de Sécurité sociale s'élèvent aujourd'hui à 30,5% du salaire brut. Au niveau du SMIC, l'État finance l'exonération de 26% des charges sur le salaire brut. L'objectif du gouvernement est donc de graduellement augmenter sa contribution de 4,5 points du SMIC brut. Ainsi au niveau du SMIC en 2007 ne subsisteraient que les 4,45 % de cotisations chômage et les 5,70% de cotisations retraite.

Cette montée en charge de la participation de l'État va faire passer sa contribution de 21,5 milliards d'euros en 2004 à 24 milliards d'euros en 2006 pour le financement de l'ensemble des exonérations de charges. Il est à noter que sur les 21,5 milliards d'euros en 2004, 17,1 milliards d'euros concernent les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires entre 1 et 1,6 SMIC. Ces allègements résultent de la fusion des exonérations de la loi Aubry et de la ristourne Juppé qui a été initiée par le plan Fillon en 2002. Le solde de 4,4 milliards d'euros regroupe les financements des exonérations pour les zones franches et autres emplois aidés sous forme d'exonération. Ainsi l'objectif du gouvernement d'exonération totale de charges sociales patronales de sécurité sociale en 2007 va se traduire par une augmentation de 4,5 Milliards d'€. Cela correspond à une augmentation des exonérations de 15%.

## Or quel est le bilan de cette politique d'exonération ?

D'une part, ce dispositif mis en place en 1993 (ristourne Juppé) et largement amplifié avec les lois Aubry a coûté entre 1993 et 2005 plus de 153 milliards d'euros (1000 milliards de francs) Or, comme le constate un rapport du Plan publié la semaine passée, on considère que le nombre de créations d'emplois relevant de ce dispositif s'établit dans une fourchette de 40 000 créations à 490 000.

Si on prend ces estimations, le coût de chaque emploi peut être chiffré au minimum à **0,3 million € par emploi correspondant au chiffreage le plus optimiste pour l'emploi.**

**Du point de vue du coût par emploi une telle politique est totalement aberrante.**

## L'incitation à des gestions contre l'emploi et les hommes

Non seulement ces chiffres du coût public par emploi sont absolument exorbitants, mais cela ne s'arrête pas là. En effet, si l'efficacité directe en terme de création d'emplois est quasi nulle, la logique économique et sociale qui est stimulée, encouragée par ce type d'aide est «anti emploi».

Plus le salaire est bas et plus les exonérations sont fortes (c'est le principe de l'aide dégressive entre 1 et 1,6 SMIC) plus on tire vers le bas tous les salaires.

Cela constitue une incitation à la généralisation des bas salaires.

C'est ce que relève vendredi dernier un rapport de l'INSEE sur le freinage salarial. Cela fait l'objet de l'éditorial du *Monde* du samedi 11 juin : «Salaires en panne... Le net ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat moyen des salariés du privé se confirme». Le journal ajoute que «l'allègement du coût du travail ciblé sur les bas salaires mis en place dans le milieu des années 1990 s'est accompagnée d'une forte progression des salaires rémunérés au mieux à 1,3 Smic à temps complet».

En effet, ce système à un triple effet :

- 1 - il incite l'embauche au niveau du SMIC.
- 2 - Tous les salaires, même ceux qui sont au-dessus des plafonds d'exonération sont tirés vers le bas. D'où freinage massif des salaires, de la consommation, donc de la demande aux entreprises entraînant le recul des créations d'emploi ou leur stagnation comme dans les dernières années et la montée des emplois précaires à temps partiel.
- 3 - Une tendance à mener la compétition mondiale par la recherche de la baisse des coûts salariaux favorisant l'emploi non qualifié contre un autre type de compétitivité fondée sur la recherche - développement/formation/emploi qualifié/ partage de coûts de recherche et de formation par des coopération tous azimuts.

Le plus grave, c'est que le constat d'échec sur ces politiques de l'emploi que nous dénonçons depuis plus de 10 ans est aujourd'hui partagé. Mais sans que cela n'empêche de nouvelles fuites en avant comme vient de le montrer le plan emploi de Villepin qui propose d'aller encore plus loin avec une exonération totale des cotisations sociales au niveau du SMIC en 2007.

## Maintenir des emplois non qualifiés ou une politique volontariste de formation et d'insertion dans l'emploi ?

L'argument pour continuer la politique d'exonération de charge est le suivant : c'est ce système qui a permis d'enrayer l'effondrement de l'emploi non qualifié...

Celui-ci a été estimé à 28 % des emplois en 1982. Sa chute aurait été ralentie par cette politique qui aurait permis le maintien de 22% des emplois non qualifiés en 1999. Mais pourquoi n'a-t-on pas utilisé ces 1000 milliards de francs dépensés en 12 ans pour un plan Marshall de formation ? Pourquoi ne profite-t-on pas des périodes de chômage pour une formation avec une qualification et un débouché dans un emploi stable et correctement rémunéré ?

N'est-ce pas une bonne manière de relever le défi des 500.000 offres d'emploi qui ne trouveraient pas preneur faute de salariés formés et qualifiés ?

Encore faudrait-il que ces emplois soient correctement payés et avec des conditions de travail de notre temps. Par ailleurs il serait utile de préciser ce que l'on entend par emploi non qualifié trop souvent assimilés aux emplois à bas salaires, mais qui peuvent recouvrir d'importantes qualifications, mais souvent non reconnues. (voir le livre sur le travail non qualifié de Paul Santelman) (1)

Le recul des emplois non qualifiés ne doit pas être encouragé, mais, au contraire, il faut créer les conditions de formation et de qualification pour les dépasser. Pour cela il faut augmenter massivement les dépenses de formation et les orienter prioritairement pour les moins qualifiés. De même, ce recul des emplois non qualifiés ne doit pas masquer le fait que notre pays prend du retard dans les mises en formation par rapport aux évolutions extrêmement rapides des technologies.

**Une autre politique de l'emploi passe par une tout autre utilisation de l'argent.**

## Rompre avec les choix actuels de financement

Aujourd'hui l'argent n'est pas prioritairement orienté vers le développement des hommes et l'emploi. On assiste, au contraire, en France et dans la zone Euro à l'exportation massive des capitaux et à des gâchis tout aussi massifs de fonds avec les rachats d'actions pour augmenter les dividendes, les opérations financières (OPA, fusions acquisitions, spéculation immobilière, ...) contre l'emploi et la formation.

C'est d'ailleurs, cette domination des choix financiers du fric à court terme qui privilégie ce type de placement contre les dépenses pour le développement des hommes, qui pousse aux bas salaires pour des profits immédiats afin de respecter les exigences folles de rentabilité financière (de l'ordre de 15 % pour les capitaux dominants) plutôt que de financer les dépenses de formation et de recherche.

Ces choix s'expliquent aussi par le fait que la formation et la recherche exigent un partage de leurs coûts comme de leurs résultats, donc des coopérations (2). Mais là encore, c'est la concurrence massive et sauvage qui est encouragée,

notamment dans le cadre de l'Union européenne. D'où l'exigence de remettre en cause les gestions des entreprises et des banques comme les politiques de l'emploi en France et en Europe qui toutes font système.

**C'est le sens de la proposition de mise en place des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation. ■**

(1) «Qualification ou compétences, en finir avec la notion d'emplois non-qualifiés». Editions Liaisons 2002.

(2) Les collectivités territoriales appelées au secours du capital.

En fait, bien que les financements publics au service de cette logique soient en crise la fuite en avant continue. Pour cela on cherche à entraîner les collectivités territoriales dans la même direction. C'est-à-dire lui faire assumer :

I.- de plus en plus de dépenses de formation

II.- bien que la concurrence domine toutes les activités, les nouvelles technologies et la révolution informationnelle exigent l'organisation des mutualisations et des coopérations. Nombre d'entre elles se réalisent au niveau le plus pertinent du territoire (commune, département, région, nation Europe). Elles concernent la formation, les financements, les rapports entreprise-recherche, les mutations industrielles, les services publics et les services aux entreprises... Toutes ces fonctions sont de plus en plus prises en charge par les collectivités territoriales. Si ces champs de responsabilité des collectivités ont tendance à se développer, elles sont contradictoirement conditionnées par les politiques nationales et européennes dominées par les dogmes de la concurrence.

III.- le financement d'investissements, de dépenses de recherche, notamment en finançant les Fonds de capital risque. En fait, elles doivent se substituer au marché financier qui est incapable de financer ce type de dépenses considérées comme trop risquées pour la rentabilité financière,

IV.- De même elles sont appelées à aider les PME pour réduire les risques pris par les banques avec la mise en place de fonds de garantie de leurs crédits.



EDF en action

# Un autre regard sur le handicap

**Parce que l'énergie est l'affaire de tous, EDF multiplie les actions en faveur de ses clients handicapés, dans le cadre de ses missions de service public.**

D'ici à la fin 2004, les 815 agences EDF implantées sur le territoire national seront toutes rendues accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce programme d'aménagements est l'une des composantes de la démarche ambitieuse entreprise par EDF en faveur de ceux qui, en raison de leur handicap, ne peuvent bénéficier totalement de ses services. D'ores et déjà, 40% des agences sont facilement accessibles aux personnes en fauteuil roulant, qui peuvent y circuler aisément et rencontrer leur

conseiller dans les meilleures conditions possibles grâce à un mobilier adapté.

## → De nouveaux modes de communication

Les personnes sourdes ou malentendantes bénéficient également d'un dispositif particulier : «e-sourds». Déjà installé à Paris-Charonne, Vénissieux, La Rochelle, Lille, Lorient, Saint-Pierre de la Réunion, Dijon..., il est progressivement mis en place dans l'ensemble des régions. Ce dispositif permet aux clients sourds ou mal-

entendants de dialoguer en langue des signes française (LSF), à distance et en temps réel, avec un conseiller clientèle, via une webcam.

## → Rester en contact

Des dispositions visant à assurer le même traitement pour tous les clients sont également prises à l'égard des personnes non voyantes ou malvoyantes. Celles-ci, lorsqu'elles en font la demande, peuvent recevoir gratuitement leur facture en braille. En outre, un système de synthèse vocale commence à être installé qui permet aux personnes concernées de prendre connaissance des informations délivrées sur la borne Internet disponible dans l'agence. ●

*"Les personnes malentendantes peuvent entrer en contact avec un conseiller clientèle grâce à une webcam."*

Zoom

## L'esprit d'équipe

**Partenaire de la Fédération française Handisport, EDF permet aux athlètes de bénéficier de son soutien financier, de son savoir-faire et de son esprit d'équipe.**

L'image est encore dans les mémoires. Fin août 2003 au stade de France, Joël Jeannot franchissait en tête la ligne d'arrivée du 1 500 m fauteuil sous les vivats du public, enthousiaste et ému par cette performance pour la première fois associée aux championnats du monde d'athlétisme. Derrière lui, 15 000 licenciés, des milliers de bénévoles – parmi lesquels de nombreux salariés ou retraités d'EDF – et la

Fédération française Handisport, dont EDF est le partenaire officiel dans la continuité de ses actions en direction des personnes handicapées.

## → Partenaire à 100%

Dans le cadre de ce partenariat, EDF apporte son soutien au développement de la pratique sportive parmi les personnes handicapées et contribue à leur participation aux compétitions

nationales et internationales comme les championnats du monde Handisport à Ville-neuve-d'Ascq en 2002 ou les jeux paralympiques. L'équipe EDF qui regroupe les 48 sportives et sportifs de haut niveau salariés de l'entreprise compte dix athlètes Handisport. EDF apporte, en outre, un soutien technique de pointe pour le perfectionnement du matériel des sportifs handicapés. ●

# 3500

## PERSONNES HANDICAPÉES TRAVAILLENT AU SEIN D'EDF

Quatre cents salariés auront été recrutés sur la période 2002-2004, dans le cadre du cinquième accord en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

**EDF**  
Electricité de France

Quand votre monde s'éclaire